

Général

REACH & CLP : consultations publiques en cours

Plusieurs consultations publiques sont en cours et consultables sur le site internet de l'ECHA. Elles concernent de nouvelles propositions de classification et d'étiquetage harmonisés, des propositions d'essais et des propositions de restriction.

- [propositions de classification et d'étiquetage harmonisés](#) : pour un biocide (glutaral), échéance le 11 novembre 2013, et pour un pesticide (fluopyram), échéance le 25 novembre 2013.
- [propositions d'essais](#) : il y a trois échéances : 4 novembre 2013 (3 substances), le 18 novembre 2013 (2 substances) et 5 décembre 2013 (3 substances).
- Propositions de restrictions :

L'ECHA appelle à fournir des informations complémentaires ([call for evidence](#)) sur l'utilisation du DecaBDE dans le cadre de la préparation d'un dossier de restriction Annexe XV, échéance le 15 décembre 2013.

Deux [propositions de restriction](#) sont en cours sur la fabrication et les utilisations industrielles et professionnelles du NMP et le nonylphénol et nonylphénol éthoxylé utilisés dans les articles textiles. Echéance le 18 mars 2014 mais les premiers commentaires sont les bienvenus avant le 29 novembre 2013 afin de faciliter les premières discussions sur ces propositions.

Publication du rapport final du projet REACH-in-force 2 relatif aux contrôles et sanctions sous REACH

Le deuxième projet d'évaluation initié par le Forum, groupe de travail de l'ECHA relatifs aux contrôles et sanctions, a porté sur les obligations de REACH et CLP pour les utilisateurs en aval. Sur un total de 1181 entreprises inspectées, 67% ne se conforme pas à une ou plusieurs dispositions de ces législations.

L'une des principales conclusions est qu'il est clair que la qualité de la fiche de données de sécurité (FDS) et le respect des obligations en matière de notification et d'enregistrement ont besoin d'être améliorés. Compte tenu de la complexité des nouvelles législations liées aux produits chimiques, l'industrie doit en passer par une phase d'apprentissage. Cependant, maintenant sept ans après l'entrée en vigueur du règlement REACH, les prochains contrôles devraient être plus stricts et plus punitifs.

Plus d'information sur notre [site internet](#) et le rapport final disponible dans l'[alerte actualité de l'ECHA](#).

Publication du rapport de recherche concernant les coûts de substitution des substances chimiques dangereuses

L'ECHA a publié un rapport concernant les résultats d'une étude sur l'estimation des coûts de substitution de six substances préoccupantes.


Save the date ! Conférence annuelle le 5 décembre 2013

Le Helpdesk REACH & CLP Luxembourg vous invite le jeudi 5 décembre 2013 de 12h30 à 17h30 à sa conférence annuelle à la Chambre de Commerce à Luxembourg- Kirchberg.

L'évènement se déroulera en deux parties. Au cours de la conférence « Mise en œuvre des règlements REACH et CLP et challenges à venir », le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg présentera les points clés des règlements REACH et CLP en lien avec vos obligations actuelles et futures. La Commission européenne expliquera le **plan d'action pour les substances extrêmement préoccupantes** et l'impact sur les procédures de REACH & CLP. Ces présentations seront enrichies du retour d'expérience du Cetim (Centre technique des industries mécaniques) concernant les impacts de la procédure d'autorisation dans le secteur mécanique. Le sujet des **nanomatériaux** selon REACH sera également abordé.

La conférence sera précédée d'un **déjeuner de networking** pour vous offrir l'opportunité d'échanger, dans un cadre convivial, avec l'équipe du Helpdesk REACH&CLP Luxembourg et les intervenants de la conférence ainsi qu'avec d'autres industriels.

Vous trouverez des informations complémentaires ainsi que les modalités d'inscription [ici](#).



Ce rapport constitue ainsi un premier pas vers la compréhension des différentes caractéristiques spécifiques à l'évaluation des coûts de substitution dans le domaine des substances chimiques dangereuses. Tous les résultats de ce rapport pourront également être utiles aux Etats Membres et aux entreprises travaillant sur des dossiers de restriction ou des demandes d'autorisation.

Plus d'information sur notre [site internet](#) et le rapport de recherche est disponible dans l'[alerte actualité de l'ECHA](#).

REACH (enRegistrement, Evaluation, Autorisation et restrictions des substances CHimiques)

Autorisation : première demande pour le DEHP

L'ECHA a reçu une première demande d'autorisation dans le cadre du règlement REACH. Cette demande, soumise par Rolls-Royce plc., concerne la substance Phthalate de Bis(2-ethylhexyl) (DEHP). L'utilisation demandée est le traitement d'une formulation contenant du DEHP utilisée lors du procédé de fabrication de pales de ventilateur de moteurs aéronautiques. Comme prévu par la procédure d'autorisation, l'ECHA avait invité les parties intéressées à soumettre des informations pertinentes sur les alternatives pour cette utilisation du DEHP jusqu'au 9 Octobre. Cette consultation est désormais clôturée mais les commentaires peuvent être consultés [ici](#).

Toutes les informations sur les alternatives soumises au cours de la consultation publique seront revues et examinées par l'ECHA au sein du comité d'évaluation des risques (RAC) et du comité d'analyse socio-économique (SEAC). Sur la base des avis définitifs des deux comités, la Commission européenne prendra une décision quant à savoir s'il faut accorder au demandeur une autorisation pour l'utilisation demandée, ou pas. Plus d'information [ici](#).

Périodes de révision des autorisations

Suite à une réunion conjointe des comités scientifiques (Comité d'Évaluation des Risques (RAC) et Comité d'Analyse Socio-Économique (SEAC)), l'ECHA a publié un [document de synthèse](#) sur les critères qui seront utilisés pour fixer la durée pour laquelle les autorisations seront octroyées avant leur réexamen. Plus d'information [ici](#).

Restriction : publication du rapport final d'évaluation sur les phtalates DINP et DIDP

A la fin du mois d'août, l'ECHA a publié son rapport final sur la révision d'une restriction concernant les phtalates DINP et DIDP présents dans les jouets et les articles de puériculture. Suite à une consultation publique et l'avis du Comité d'Évaluation des Risques (RAC), il a été conclu qu'aucun élément ne justifiait le réexamen de la restriction existante. Plus d'information [ici](#).

Publication de la mise à jour de l'outil de navigation pour aider les industries à identifier leurs obligations au titre de REACH

L'ECHA a publié une mise à jour de son outil de navigation en ligne disponible dans les 23 langues officielles de l'Union Européenne. Ce navigateur est un outil interactif à destination des fabricants, importateurs, utilisateurs en aval et distributeurs de substances ou mélanges ainsi que des producteurs et fournisseurs d'articles et visant à les aider à clarifier leur rôle le long de la chaîne d'approvisionnement et identifier leurs obligations vis-à-vis de REACH.

Plus d'informations sur notre [site internet](#) et le lien vers le guide simplifié sur l'enregistrement est disponible dans l'[alerte actualité de l'ECHA](#).

Évaluation : publication d'un nouveau guide simplifié

Un nouveau guide simplifié « [Follow up to dossier evaluation decisions](#) » a été publié par l'ECHA afin de clarifier la phase de suivi effectuer suite aux décisions prises par l'ECHA de demander des informations complémentaires aux déclarants dans le cadre du processus d'évaluation des dossiers couvrant le contrôle de conformité et l'examen des proposition d'essais. Plus d'information dans l'[alerte actualité de l'ECHA](#).

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : « [Qu'est ce que REACH ?](#) »

Cinquième Adaptation au Progrès Technique publiée

Le [Règlement \(UE\) N° 944/2013](#) de la Commission du 2 octobre 2013 modifiant, aux fins de son Adaptation au Progrès Technique (ATP), le règlement CLP a été publié au Journal Officiel L 261 du 03/10/2013.

Cette ATP modifie et complète l'annexe VI, partie 3, du règlement CLP qui contient deux listes de substances dangereuses faisant l'objet d'une classification et d'un étiquetage harmonisés (HCL). Le tableau 3.1 présente la liste HCL de ces substances conformément à l'annexe I, parties 2 à 5, du règlement CLP. Le tableau 3.2 donne les HCL conformément à l'annexe VI de la directive 67/548/CEE. Ce règlement met à jour certaines HCL déjà existantes et inclut de nouvelles classifications harmonisées, par exemple, le naphta, l'acétate de vinyle et le pesticide Epoxiconazole.

Une modification est également apportée au tableau 6.2 de l'annexe IV du règlement CLP adaptant le conseil de prudence « P210 » aux modifications faites dans la 5^{ème} révision du Système Général d'Harmonisation (SGH ou GHS Global Harmonizing System).

Des périodes transitoires sont prévues pour permettre aux fournisseurs de produits chimiques de s'adapter aux nouvelles dispositions introduites par ce règlement, afin qu'ils commencent à les appliquer entre décembre 2014 et avril 2016. Toutefois, il existe des dérogations de deux ans pour les produits chimiques déjà sur le marché à la date d'application du règlement. Cependant, il est également possible de prendre en compte les modifications avant ces échéances (article 2 de la 5^{ème} ATP).

Avis scientifiques du Comité d'Évaluation des Risques

En septembre, le Comité d'Évaluation des Risques (RAC) a adopté 6 avis scientifiques pour la classification et l'étiquetage harmonisés de substances. Les substances concernées sont : Pyridaben, Dodemorfe, Acétate de domémorphe, Imidazole, Spirotrammat et 1,2-époxybutane.

Sur base des avis adoptés par le RAC, la Commission Européenne prépare des décisions pour introduction de nouvelles entrées harmonisées à l'annexe VI du règlement CLP.

Plus d'information dans [l'alerte actualité de l'ECHA](#), notamment sur l'utilisation de ces substances et les propositions de classification.

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Qu'est ce que le CLP ? »](#)

Inventaire C&L

[L'inventaire C&L](#) propose désormais la traduction des substances ayant une classification harmonisée selon l'Annexe VI du règlement CLP. Plus d'information [ici](#).

AGENDA

Manifestations nationales

5 décembre 2013 : Conférence annuelle et Networking Lunch, Chambre de Commerce à L- Kirchberg, en français et allemand. Plus d'information [ici](#).

Manifestations internationales

- 5 novembre 2013 : Évènement « Méthodes d'analyse socio-économique sous REACH », Dortmund, Allemagne. Plus d'information [ici](#).
- 14 novembre 2013 : Formation « Substitution des substances dangereuses – Identification des alternatives et évaluation », Subsport, Hambourg, Allemagne, en allemand. Plus d'informations [ici](#).
- 21-22 novembre 2013 : 5^{ème} rencontre entre l'ECHA et les parties prenantes du réseau d'échange sur les scénarios d'expositions (ENES 5), Bruxelles, Belgique. Plus d'information [ici](#).
- 10-11 décembre 2013 : Workshop « REACH SMEs Workshop », Bruxelles, Belgique. Plus d'information [ici](#).